

2014, quelques actions emblématiques du Parc



2014



« À travers ce document, vous découvrirez
quelques actions emblématiques du Parc qui
ont rythmé l'année 2014 et pour lesquelles
élus et techniciens s'investissent chaque
jour sur le territoire »

Paul Raoult
Président du Parc naturel régional de l'Avesnois

Leader : une année de fin de programmation riche en projets

Le Parc naturel régional de l'Avesnois est porteur du programme européen LEADER depuis octobre 2009. Ce dispositif a pour objectif de susciter et d'accompagner les initiatives privées et publiques dans des domaines très divers (aides directes aux entreprises, tourisme, culture, agriculture, services à la population...).

En 2014, dernière année complète de mise en œuvre du programme LEADER Avesnois, les membres du Comité de Programmation du GAL Avesnois se sont réunis 3 fois, et ont validé 11 projets pour un montant de 176 631,85 € de FEADER. Cette enveloppe a permis de financer, par exemple, l'acquisition d'un véhicule pour le transport de personnes à mobilité réduite, le schéma de développement touristique de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, le volet 3 du projet de coopération Avesnois-Bellevue-Ravakka, l'aménagement de la boulangerie « La Grignotte » à Avesnes-sur-Helpe...

L'heure de l'évaluation

Afin d'analyser les impacts et les plus-values apportés par le programme LEADER, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois a choisi de mener l'évaluation collective du programme européen LEADER 2007-2013 en collaboration avec le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais et les 4 autres GAL régionaux.

Cette évaluation commune comportait deux volets :

- Une monographie par territoire (évaluation complète de la stratégie de chaque GAL).
- Un volet régional (analyse de l'impact de ces stratégies locales au niveau régional).

L'objectif de cette évaluation était non seulement d'évaluer la programmation 2007-2013 dans son ensemble (fonctionnement, stratégie, mise en réseau, impacts, etc.) mais aussi d'analyser les fonctionnements et dysfonctionnements sur cette période afin de proposer des pistes d'amélioration pour la nouvelle génération LEADER 2014-2020.

2014-2020 : Un nouveau programme Leader pour le territoire ?

Après avoir animé avec succès le programme Leader 2007-2013, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, en étroite collaboration avec les 4 intercommunalités du territoire Sambre-Avesnois, a candidaté au programme Leader 2014-2020, lancé à l'initiative de la Région Nord-Pas de Calais.



Commerce accompagné à Avesnes sur Helpe - Photo : Aurélien Cir

Bilan de l'ensemble de la programmation Leader Avesnois 2007-2014

Maquette : 1 170 000,00 €

Nombre de dossiers financés : 69
FEADER engagé: 1 179 168,27 € (soit 100,78% de la maquette financière)

FEADER payé : 908 204,78 € (soit 77,62% de la maquette financière)

Montant moyen de FEADER par dossier : 17 340,71 €

Montant total des projets accompagnés : 4 264 336,22 €

21 Comités de Programmation

BILAN 2014

11 dossiers programmés en 2014

176 631,85 € FEADER programmé

176 631,85 € FEADER engagé

16 057,44 € montant moyen de FEADER par dossier

735 889,07 € montant total des projets accompagnés

3 Comités de Programmation

2014, l'année du Contrat de Rayonnement Touristique

En 2013, lors d'une réunion réunissant les acteurs touristiques de l'Avesnois et en présence de l'ensemble des partenaires associés à la politique touristique régionale, la Région Nord-Pas de Calais a confié l'animation et la coordination du « Contrat de rayonnement touristique » Sambre-Avesnois au Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Pour y répondre, le Parc naturel régional de l'Avesnois a conduit l'action collective en :

- Coordonnant la mission d'étude confiée au Cabinet Mahoc.
- Assurant les relations avec le service tourisme de la Région Nord-Pas de Calais et la programmation des travaux selon le calendrier régional.
- Organisant et animant les réunions, des séminaires ou des ateliers avec les membres du groupe projet « Contrat de rayonnement touristique Sambre-Avesnois » pour partager et présenter les travaux réalisés en faveur de l'élaboration du CRT Sambre-Avesnois.
- Recueillant les projets de développement touristique publics et privés déposés au titre du CRT Sambre-Avesnois.
- Formalisant plusieurs projets en faveur de la mutualisation d'actions touristiques en s'entourant des EPCI de l'Avesnois dans le but de favoriser l'action collective.
- Accompagnant les porteurs de projets dans la formalisation de leurs projets d'actions.
- Transmettant le plan d'actions CRT Sambre-Avesnois auprès du service instructeur de la Région.

A l'issue de l'action collective, accompagnée par le Cabinet MAHOC, le territoire s'est doté d'un nouveau positionnement : **« l'Avesnois, une parenthèse saine et revitalisante »**, accompagné d'une stratégie touristique pour structurer l'offre et définir un mode de gouvernance capable de porter la destination « Avesnois ».

11 décembre 2014 : signature du protocole d'accord

Après plusieurs mois de travaux de co-construction d'un projet solide et ambitieux de développement touristique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, la Communauté de Communes du Sud Avesnois, la Communauté de Communes du Pays de Mormal, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut et le Conseil départemental du Nord ont souhaité signer un protocole d'accord avec la Région afin d'officialiser symboliquement cette démarche et sceller les premiers pas de cette nouvelle stratégie de développement touristique qui se déclinera en un programme d'actions pour les trois années à venir (2015 – 2017). Avec ce dispositif, la Région dispose d'un cadre permettant d'accompagner le développement touristique du territoire et de mieux articuler les politiques régionales et les projets territoriaux.

Aujourd'hui le Parc naturel régional de l'Avesnois continue de jouer son rôle d'assembler en travaillant avec les porteurs de projets retenus et soutenus par la Région Nord-Pas de Calais au titre du CRT, comme :

- La Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais et l'ADARTH, dans le cadre de leur action de sensibilisation des agriculteurs au développement de l'agri-tourisme.
- L'association « Accueil Paysan Nord-Pas de Calais » pour la co-construction du programme de formations PATRES « Pour un Agri-Tourisme Responsable et Solidaire »
- La Ville de Fourmies dans le cadre des projets de développement du vélo-tourisme et des projets portant sur la mobilité.

OBJECTIFS CIBLES

Travailler en commun autour d'objectifs partagés.
Qualifier les prestations touristiques.



Signature du protocole d'accord - Photo : Marc Grzemski

Application M-tourisme « Baladavesnois » : 4 nouveaux parcours !

En 2013, le Parc naturel régional de l'Avesnois a développé une application M Tourisme. Cet outil innovant a pour ambition de favoriser un tourisme de proximité ludique et familial. L'application « Baladavesnois » s'inscrit dans une démarche d'éco-mobilité et de développement durable, favorisant la valorisation des patrimoines, la rencontre avec les habitants, la conquête d'une nouvelle clientèle entraînant une dynamique économique.



Appli Baladavesnois - Photo : Hélène Bertaux

Quelques chiffres

Les parcours disponibles dans l'application « Baladavesnois »

PÉDESTRES

Obies, **3h - 4,5 km**

Féron, **2h30 - 2 km**

Waller-s-en-Fagne, **2h - 3 km**

Maubeuge **1h - 2 km**

(pendant la 1^{ère} guerre mondiale, disponible en GB)

Maubeuge **1h30 - 3 km**

(à travers les siècles, disponible en GB et NL)

Eppe-Sauvage, **2h - 2 km**

(Parcours ornithologique du Valjoly, disponible en NL)

Le Quesnoy **1h - 2km**

(Le Quesnoy - Nouvelle-Zélande 1918, disponible en GB)

CYCLISTE

Sars-Poteries, **3h30 - 35 km**

(Parcours à vélo - à la découverte des kiosques, départ de Sars-Poteries)

Un projet collectif et participatif

Cette action expérimentale a été conduite en collaboration avec les acteurs touristiques de l'Avesnois dans le cadre de la Charte européenne du tourisme durable.

L'application M-tourisme « Baladavesnois » est inédite au niveau régional. Elle est la seule à cette échelle à proposer la mécanique du jeu pour favoriser la découverte attractive et ludique des patrimoines.

Pour une visibilité renforcée de l'application M-tourisme, il est nécessaire de développer son contenu, de diversifier les parcours, de proposer des interactions d'un parcours à l'autre, d'encourager la découverte d'expériences inédites et surprenantes.... C'est pourquoi le Parc naturel régional de l'Avesnois et ses partenaires continuent de développer des parcours. En 2014, 4 nouveaux parcours ont été réalisés.

A ce jour, l'application « Baladavesnois » compte 8 parcours.

Ouvertes à toute la famille, ces balades emmènent petits et grands sur les traces de la première guerre mondiale, au cœur du bocage et des villages typiques, ou encore à la rencontre des oiseaux... Au fil des enquêtes composées de questions et de jeux, partez

explorer l'Avesnois, découvrir ses mystères, ses monuments et sa biodiversité.

Ces parcours permettent d'allier l'usage des nouvelles technologies mobiles à la découverte touristique, à l'observation et à la compréhension des patrimoines.

Aujourd'hui, le Parc de l'Avesnois propose de réfléchir à la réalisation d'un schéma numérique d'interprétation des patrimoines en s'appuyant sur l'application « Baladavesnois » comme outil de promotion et de diffusion des sentiers de découvertes des patrimoines.

<http://www.parc-naturel-avesnois.fr/blog/2015/05/29/une-autre-facon-de-decouvrir-le-territoire/>

Appli gratuite téléchargeable sur :



OBJECTIFS CIBLES

Assurer une progression de la fréquentation touristique.

Passer de l'offre de type « vente de produits locaux » à une culture de production touristique globale (chaîne de prestations touristiques) et intégrée (identitaire, respectueuse de la Charte européenne du tourisme durable).



Découverte des kiosques à Vélo - Photo : Hélène Bertaux

2014 : une année charnière pour le développement bio en Avesnois

Le Parc naturel régional de l'Avesnois s'est engagé dans le développement de la filière biologique sur son territoire. Les objectifs que les signataires de la Charte du Parc se sont fixés sont ambitieux : 30 % de la surface agricole utile du Parc en agriculture biologique et 90 % sur les périmètres de protection de captages à l'horizon 2022.



OBJECTIFS CIBLES

Atteindre au moins 30% de la SAU en Agriculture biologique en 2022 et 90% dans les périmètres de protection de captages.

En 2014, le Parc a été retenu à l'appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, ce qui lui a permis d'amplifier son action.

Tout au long de l'année, en partenariat avec le GABNOR et la Chambre d'agriculture, le Parc a poursuivi son accompagnement envers les agriculteurs, développé les débouchés et les filières, appuyé les initiatives de collectivités. Sur le terrain, cela s'est traduit par l'organisation de 5 formations, de 50 diagnostics de conversion, 8 études technico-économique...

Le Parc s'est notamment attaché à trouver de nouveaux débouchés pour les producteurs bio. Cette année, 15 structures de restauration collective ont participé à une formation liée à l'introduction de produits bio et/ou locaux dans leurs menus et un nouveau marché bio a vu le jour à Landrecies.

Malgré les actions déjà mises en place, les résultats restent encore relativement modestes au regard des enjeux fixés dans la Charte du Parc. Le Parc naturel régional de l'Avesnois, animateur du programme d'actions en faveur du bio, continuera, sans relâche, à poursuivre ses efforts pour sensibiliser, accompagner, développer... la filière bio en Avesnois. Il faut noter que le Parc de l'Avesnois figure parmi les territoires pilotes «eau et bio» au niveau national.



Marché bio à Cartignies - Photo : Samuel Dhote

MAET : un dispositif qui encourage les pratiques favorables à l'environnement au service de la préservation du bocage

Dans l'Avesnois, les agriculteurs sont particulièrement soucieux de leur patrimoine bocager. De ce fait, les Mesures Agro-environnementales territorialisées connaissent un vif succès. À travers elle, ils s'engagent dans des mesures d'entretien de haie, de restauration d'arbres têtards, de restauration de mares, de gestion extensive des prairies, de conversion à l'Agriculture Biologique...



Bocage et vergers à Saint-Hilaire-sur-Helpe - Photo : Samuel Dhote

En Avesnois, 2014 une année de transition

En 2014, 52 agriculteurs se sont engagés dans la démarche. Ils ont été accompagnés par les techniciens du Parc, et aussi par ceux du GABNOR et de la Chambre d'Agriculture de Région. Ce qui représente 750 000 d'euros attribués au territoire sur les 5 années que durent les contrats. 2014, reste toutefois une année de transition de la Politique Agricole Commune, ce qui implique que certaines mesures ne sont rémunérées que sur 1 année et non sur 5.

L'accompagnement du Parc auprès des exploitants se traduit par une aide au

montage de dossiers, une explication des différentes mesures, des engagements et des dispositions financières et aussi par une mission de conseil pour le suivi des dossiers engagés. Ce dispositif est financé par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, l'Etat, l'Europe et l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

A noter que la rémunération des mesures proposées est basée sur le surcoût ou le manque à gagner lié à la mise en place de la mesure permettant la préservation de l'environnement. Par exemple, est défini à l'échelle nationale, le coût de l'entretien d'un mètre linéaire de haie, mais aussi le coût annuel de l'entretien d'un arbre têtard, ou encore le tarif d'un curage d'une mare prairiale. Chaque agriculteur sera ainsi rémunéré selon un barème national, en fonction des différentes réalisations qu'il aura entrepris en faveur de la préservation de l'environnement.



Taille de têtards - Photo : Hélène Bertaux

Quelques chiffres

En 2014,

52 exploitants agricoles se sont engagés dans la protection de :

- > **830** arbres têtards,
- > **90** mares prairiales,
- > **308** km de haies, ...

OBJECTIFS CIBLES

Limiter à - 5% l'évolution globale du linéaire bocager à l'échelle du territoire.

Maintenir voire augmenter la surface en herbe du territoire : 60% de la SAU en 2022.

Contractualiser la gestion de 70% des cœurs de nature.

L'observatoire de la biodiversité du Parc naturel régional de l'Avesnois

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois a engagé en 2014 plusieurs protocoles de suivi scientifiques regroupés sous un programme commun intitulé « l'observatoire de la biodiversité du Parc naturel régional de l'Avesnois ». Ces protocoles de suivi scientifiques ont pour principaux objectifs d'évaluer l'état de la santé du patrimoine naturel du territoire du Parc et d'essayer d'en expliquer les raisons. Ces suivis seront notamment utiles pour prioriser et orienter les actions des signataires de la Charte du Parc.

Lors de cette première année d'expérimentation, trois protocoles de suivis faunistiques ont été testés. Ils concernent les oiseaux du bocage, les amphibiens des mares prairiales et les papillons de jour.

Le suivi des oiseaux nicheurs du bocage

Les données ont été collectées sur 62 points d'écoute. Les oiseaux sont vus ou entendus. Les indices de reproduction sont notés. En parallèle de ces relevés de l'avifaune, les haies et l'occupation des sols sont passées au peigne fin, en combinant les outils cartographiques et les visites de terrain.

78 espèces d'oiseaux ont été recensées. Le rapport d'analyse, réalisé par l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, met en évidence, par exemple, l'importance de l'occupation des sols agricoles dans l'explication de la richesse du cortège ornithologique. Les points d'écoute entourés de prairies sont ceux pour lesquels l'avifaune est la plus diversifiée. L'abondance et la probabilité de présence sont modélisées pour chaque espèce. Ces modèles permettent d'identifier les éléments du paysage les plus importants dans la conservation de ces oiseaux et l'échelle spatiale la plus sensible. Par exemple, pour le Rougequeue à front blanc, le meilleur modèle de prédiction de son abondance est celui prenant en compte le linéaire de haies arborées dans un rayon de 500 mètres soit plus de 78 hectares !

OBJECTIFS CIBLES

Disposer d'éléments de connaissance de la biodiversité sur 100% des cœurs de nature à préserver et des espaces de biodiversité à étudier.

Le suivi des amphibiens des mares prairiales

Seize mares ont été inventoriées à trois reprises. 507 amphibiens ont été comptabilisés et se répartissent entre six espèces : la Grenouille verte, la Grenouille rousse, le Triton alpestre, le Triton crêté, le Triton palmé et le Triton ponctué.

Quelques résultats intéressants seront à confirmer en 2015 avec un échantillon de mares plus important, comme par exemple la sensibilité de la Grenouille verte à la structure du paysage dans un rayon de 1000 mètres ou encore l'importance de la profondeur des mares pour la présence du Triton ponctué.

Quelques chiffres

3 protocoles de suivis faunistiques : oiseaux, papillons de jour, amphibiens.

3 257 données reversées au Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste du Nord-Pas de Calais.

1 rapport d'analyses statistiques.



Aurore - Photo : Jeremy Trannoy

Le SIG : un outil d'aide à la décision dans la définition des protocoles

Pour créer un observatoire de la biodiversité il est essentiel de définir les protocoles scientifiques à appliquer ; ce travail nécessite une étude précise du territoire. La cellule SIG (Système d'information Géographique) est donc d'une aide précieuse pour fournir les éléments sur la maîtrise paysagère environnante à chaque point de relevé.

Pour la cellule SIG, ce travail consiste à :

- Établir un échantillonnage, notamment en fonction du type de bocage.
- Établir un zonage : un périmètre rapproché (150m) et un périmètre éloigné (de 150m à 1 000m) autour de chaque point d'échantillonnage.
- Réaliser un croisement de chaque zonage avec des variables (haies, occupation du sol, mares, routes, cours d'eau...).

Ce travail a pour objectif d'identifier les variables dans chaque zonage et de cartographier l'ensemble des points de relevé.

Le suivi des papillons

Lors de cette année-test, le protocole de suivi des papillons a été établi en prairies et en forêts avec un succès très différent. 30 transects ont été réalisés, dont 8 en forêt domaniale de l'Abbé ValJoly. 2 900 papillons ont été comptabilisés dont 78% sur les 8 transects forestiers ! Au total 32 espèces ont été vues, dont 2 en danger d'extinction, à savoir le Grand collier argenté (*Boloria euphrosyne* [Linnaeus, 1758]) et le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia* [Rottemburg, 1775]), et 1 quasi-menacée : le Petit Collier argenté (*Boloria selene* [Denis & Schiffermüller, 1775]).

L'observatoire de la biodiversité du Parc naturel régional de l'Avesnois sera reconduit en 2015 et enrichi d'un protocole de suivi des communautés végétales des prairies et d'un protocole de recherche du Triton crêté. Ce travail n'aurait pu avoir lieu sans l'autorisation d'accès accordée par les agriculteurs et l'Office National des Forêts. Nous profitons de ces quelques lignes pour leur renouveler tous nos remerciements.



Martin pêcheur - Photo : Thierry Tancrez

Trans-formation : Un colloque de clôture tourné vers demain !

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Parc naturel régional de l'Avesnois est engagé en tant que chef de file au côté de cinq partenaires belges et français, dans le projet transfrontalier Trans-formation du patrimoine, cofinancé par le programme Interreg IV FWVL de l'Union Européenne.

Durant 5 ans, l'ensemble des partenaires s'est attaché à mener des actions de part et d'autre de la frontière, autour de 4 grands axes : la connaissance, la formation, la sensibilisation des élus et des techniciens, et la sensibilisation du grand public à la préservation et la valorisation du bâti ancien.

Concrètement, ce programme s'est traduit par l'édition d'un guide du patrimoine bâti, qui, à travers une analyse scientifique du secteur de la Fagne de Solre, offre désormais aux élus de ce territoire transfrontalier un document de référence pour les aider dans leurs futurs projets de développement et leurs actions en faveur de la préservation du bâti ancien.

Une large place a également été consacrée à la formation des agents communaux et intercommunaux. Chaque année plusieurs sessions de formation aux bonnes pratiques de la restauration du petit patrimoine bâti ont été organisées. Ainsi, des agents communaux français et belges, accompagnés d'un formateur professionnel, ont pu apprendre les techniques de l'éco rénovation autour de chantiers : restauration de chapelles, de lavoirs, de fontaines... Au total 110 stagiaires ont été répartis sur les 14 chantiers coordonnés.

Les sessions de sensibilisation à destination des acteurs du territoire, se sont déroulées à un rythme semestriel. Elles ont permis d'aborder différents thèmes afin de donner des pistes de réflexion pour les futurs projets d'aménagement et de restauration des communes. Le grand public a, quant à lui, pu se rendre au salon de la rénovation (Forum restaure), rassemblant des professionnels qui ont dispensé des conseils aux porteurs et futurs porteurs de projets.

**Ces 5 années se sont
clôturées autour d'un
colloque qui s'est tenu les
25 et 26 septembre 2014 au
ValJoly.**

Ce temps de clôture du programme a été l'occasion de valoriser les actions entre-

prises tout au long de ce projet. Ce fut aussi un lieu d'échange duquel ont émergé des perspectives de collaborations ultérieures.

Destinées prioritairement aux décideurs et aux acteurs des territoires transfrontaliers, ces deux journées ont rassemblé plus de 130 participants. Ce fut l'occasion d'échanger et de confronter la prise en compte du patrimoine comme fondement de dynamiques sociales, économiques, environnementales et culturelles du territoire.

Le patrimoine comme moteur du développement du territoire

Articulé autour de conférences sur le « patrimoine comme élément révélateur de l'identité du territoire », ou « le patrimoine comme un élément fondateur d'un projet ancré dans un territoire », et autour d'ateliers sur les éléments marqueurs du territoire, ce colloque a permis de faire ressortir les futurs éléments à mettre en œuvre dans le cadre d'un prochain programme.

Aujourd'hui, le dispositif INTERREG V est lancé et un nouveau projet est envisagé pour prendre le relai de Trans-formation du patrimoine. Le but de ce projet est de conforter de manière innovante l'appropriation durable du patrimoine paysager et bâti par tous les acteurs transfrontaliers pour renforcer l'attractivité du territoire, son développement et son rayonnement touristique.



Rénovation de la fontaine de la rue La Haut à Dourlers - Photo : Samuel Dhote



Colloque du 24-26 septembre au ValJoly - Photo : CAUE du Nord

OBJECTIFS CIBLES

50% des projets d'aménagement urbain publics et privés respectant les principes du développement durable.

Réaliser un porté à connaissance environnemental et patrimonial auprès de 100% des communes du Parc.

50% des nouveaux bâtiments publics bénéficient d'une certification environnementale et/ou de performance énergétique, pour atteindre, 80% des nouveaux bâtiments publics, à partir de 2016

Renouvellement urbain en milieu rural ; « Et si on se posait les bonnes questions ? »

En 2014, dans le cadre de RENOUEUR, Espaces naturels régionaux (ENRx) et les 3 Parcs du Nord-Pas de Calais ont édité un guide ayant pour vocation d'aiguiller les techniciens et élus des territoires lors de projets d'urbanisme en milieu rural. Ce référentiel de 162 pages est une mine d'informations pour tous ceux qui souhaitent favoriser la revitalisation des centres bourgs des villages en s'attelant à la réhabilitation de bâtiments existants et en veillant à un meilleur usage du foncier.

Ce guide recense les différentes méthodes, opportunités et outils qui existent en termes d'urbanisme. Pour les techniciens des Parcs, mais aussi des intercommunalités, des agences d'urbanisme, de la DDTM et des structures partenaires, ce référentiel permet de mieux accompagner et conseiller les élus pour favoriser les projets de renouvellement urbain. Il permet d'optimiser les réflexions, de définir une stratégie et de proposer les outils (réglementaires, fonciers, fiscaux ou contractuels) les mieux adaptés pour répondre aux souhaits et objectifs de chaque collectivité.

Pour assurer la promotion de ce référentiel et son utilisation auprès du public cible, ENRx a organisé au sein des 3 Parcs de la région, une journée de présentation et de mise en pratique. En Avesnois, elle a rassemblé une trentaine de participants

(élus et techniciens). Après une présentation théorique du référentiel, la journée s'est poursuivie autour d'ateliers afin de mettre en pratique les conseils autour d'un exemple concret. Pour l'Avesnois, le travail a porté sur le projet d'urbanisation d'un espace non bâti en centre village de Flau-mont-Waudrechies. Ce fut l'occasion de tester la méthodologie d'élaboration d'une stratégie de renouvellement urbain ainsi que de proposer des outils de mise en œuvre présentés dans le référentiel technique.

Si vous avez un projet de renouvellement urbain au sein de votre commune, n'hésitez pas à contacter le pôle « cadre de vie, patrimoine bâti, urbanisme » qui pourra, aidé de ce référentiel, vous guider dans vos réflexions.



Atelier de mise en pratique - Photo : ENRx Olivier Delvaux

OBJECTIFS CIBLES

Sensibiliser 100% des élus des collectivités aux enjeux d'une urbanisation respectueuse de l'environnement.



Réhabilitation d'une ferme à Féron - Photo : Marc Grzemski

La culture au service de la protection de la biodiversité

Les espaces naturels et le bocage traditionnel de l'Avesnois font de notre territoire l'habitat de nombreuses espèces protégées. Dans le cadre de ses missions, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois souhaite placer les acteurs du territoire comme co-responsables de la préservation de la biodiversité.

C'est pourquoi, le Parc s'est engagé à améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et à assurer son appropriation par les habitants du territoire. Il remplit cette mission pour partie à travers les campagnes thématiques qui sont des campagnes de sensibilisation, de pédagogie et d'engagement des habitants sur une thématique représentative d'un enjeu du territoire.

Dans le cadre de la campagne thématique 2014 « la faune sauvage en Avesnois », le Parc a souhaité créer un outil de médiation qui met en scène les sciences naturalistes et permet de sensibiliser les plus jeunes à la préservation de la biodiversité. Le spectacle s'articule autour de 3 espèces à enjeux pour le territoire (la pie grièche grise, le muscardin, le damier de la succise), et insiste sur la nécessité de sauvegarder leurs habitats.

C'est une artiste du territoire, conteuse marionnettiste, qui a créé ce spectacle jeune public : « **Lorsque le vent souffle** ». Avec l'aide de M^{me} Chouette, de mamie Lérot et du lutin Mormal, les enfants découvrent la nécessité de protéger la biodiversité ordinaire dans les jardins.

Vous souhaitez sensibiliser le jeune public aux enjeux de la biodiversité, contactez la compagnie le Fil d'Eléa
<http://www.le-fil-elea.fr/>

OBJECTIFS CIBLES

Mobiliser et sensibiliser 5% de la population du territoire en les plaçant au cœur des actions de préservation de l'environnement.

Garantir aux populations de l'Avesnois l'accès à l'information sur la biodiversité



Présentation du spectacle «le fil d'éléa» durant les 24h de la biodiversité au ValJoly - Photo : Samuel Dhote



Les 24h de la biodiversité au ValJoly - Photo : Samuel Dhote



Animation du réseau des Ambassadeurs autour de la 1^{ère} conversation de cuisine !

La Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois 2010-2022 est un projet de territoire ambitieux dont la mise en œuvre repose sur la mobilisation du plus grand nombre, y compris des habitants.

C'est dans cet objectif qu'est né le réseau d'Ambassadeurs du Parc consistant à identifier et à accompagner des habitants engagés dans le domaine du développement durable, pour qu'ils soient de véritables relais auprès du reste de la population.

Être Ambassadeur est une reconnaissance. Toute personne motivée peut devenir ambassadeur. C'est une démarche volontaire, bénévole et individuelle. L'adhésion au réseau se fait lors des « conversations de cuisine ».

La première conversation de cuisine s'est déroulée en septembre 2014.

En effet, la cuisine (ou le salon) est un lieu, par excellence, de discussions animées. C'est dans cet esprit que le Parc a proposé aux premiers Ambassadeurs volontaires d'ouvrir les portes de leur maison...

Le principe est simple, un Ambassadeur invite chez lui, autour d'un café, une dizaine de personnes issues de son entourage (amis, voisins, collègues...) pour échanger, partager, discuter autour d'un thème qu'il propose. **Pour cette 1^{ère} conversation, l'ambassadeur avait choisi : « Les mares du jardin et autres milieux humides »**

Ce fut l'occasion, pour les techniciens du Parc présents, d'informer sur la richesse des mares, la biodiversité qu'elles accueillent, mais aussi de véhiculer les différents messages de développement durable inscrits dans les différentes missions que le Parc porte au quotidien.

À l'issue de cette rencontre, les volontaires ont signé la Charte des Ambassadeurs du Parc. D'autres, se sont engagés à accueillir,

à leur tour, une conversation de cuisine sur le thème de leur choix... en lien avec les enjeux du développement durable évidemment !

Ces temps d'échange sont l'occasion de découvrir de manière conviviale, ludique, concrète, directe... tout ce qui bouge en matière de préservation de l'espace ou des espèces, d'énergie renouvelable, d'alimentation locale, de tourisme durable, de logement.

www.parc-naturel-avesnois.fr/blog/2014/09/30/conversation-de-cuisine



OBJECTIFS CIBLES

Mobiliser et sensibiliser 5% de la population du territoire en les plaçant au cœur des actions de préservation de l'environnement.

Garantir aux populations de l'Avesnois l'accès à l'information sur la biodiversité.

1^{ère} « conversation de cuisine » chez M. et M^{me} Locmane à Felleries - Photo : Grégory Rolland

En parallèle du bilan évaluatif de mise en œuvre de la charte du Parc par le Syndicat mixte du Parc, entre 2010 et 2014 (en téléchargement sur le site **www.parc-naturel-avesnois.fr**), nous avons sélectionné quelques actions emblématiques qui ont rythmé le quotidien de l'équipe du Parc en 2014.

Ces actions sont la suite logique des engagements pris collectivement lors de la signature de la Charte du Parc en 2010. Elles répondent aux objectifs cibles précisés pour chaque grandes orientations de la charte.

Pilote de la Charte du Parc, le Syndicat mixte du Parc travaille avec l'ensemble des signataires de la charte - État, Région, Département, EPCI, communes - pour atteindre les objectifs qui y sont fixés. Le Syndicat mixte du Parc est à votre service !

Pour suivre l'actualité du Parc connectez-vous sur **www.parc-naturel-avesnois.fr**

Avec le concours financier de :





Parc naturel régional de l'Avesnois

Maison du Parc
Grange Dîmière
4, cour de l'abbaye - BP11203
59550 MAROILLES
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69
contact@parc-naturel-avesnois.fr
N50° 8' 0.9234" E3° 45' 32.472"
www.parc-naturel-avesnois.fr



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord et de l'État Français

Conception graphique : Parc naturel régional de l'Avesnois
Juin 2015